

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMERICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION (ABMC)

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ET D'UN PERMIS D'AMÉNAGER (PA) PORTANT SUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA POINTE DU HOC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CRICQUEVILLE-EN-BESSIN (14 204) PORTÉ PAR L'ABMC

Par arrêté du 9 octobre 2025, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable aux décisions d'attribution d'un permis de construire (PC) et d'un permis d'aménager (PA) au profit de l'ABMC concernant le réaménagement de la Pointe du Hoc sur le territoire de CRICQUEVILLE-EN-BESSIN, au sein de la Communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom, ainsi que les opérations de travaux qui y sont liés.

L'ABMC prévoit une réorganisation complète du site de la Pointe du Hoc. L'enjeu actuel de valorisation et de sécurisation concerne l'ensemble du site et se divise en cinq (5) actions :

- la pérennisation et stabilisation des chemins piétons du site historique (phases 1 et 2) ;
- la sécurisation des vestiges historiques accessibles au public (phase 2) ;
- la redéfinition de la place commémorative (phase 2) ;
- une réorganisation du centre de visiteurs existant pour le transformer en bâtiment administratif et la création d'un espace d'accueil du public extérieur (phase 3) ;
- la reconfiguration du parc de stationnement (phases 4 et 5).

Ainsi, le projet global ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale est soumis à une enquête publique unique conformément à l'article L.123-1 et suivants du Code de l'environnement d'une durée de 30 jours minimum. Cette enquête publique unique se déroulera du **lundi 3 novembre 2025 à 09h00 au mardi 2 décembre 2025 à 13h00**.

Mme Aude BOUET-MANUELLE, expert foncier, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice par la présidente du tribunal administratif de CAEN et diligentera l'enquête publique unique en cette qualité.

L'AMÉRICAN BATTLE MONUMENTS COMMISSION (ABMC) est le maître d'ouvrage demeurant au 32 rue de Monceau – 75 008 PARIS. L'ABMC a mandaté la société SARL Nicolas KELEMEN Architecte (NK/A), pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La personne-ressource, représentant le maître d'ouvrage est M. Nicolas KELEMEN, architecte de la société SARL « NK/A » – demeurant au 8 – rue des Lions Saint Paul – 75 004 PARIS 04, SIRET 48969894400027. Il est désigné comme responsable du projet, joignable par Courriel : n.kelemen@nka.fr et/ou par téléphone : 01 48 04 35 50.

Le responsable du projet a déposé un dossier à soumettre à l'enquête publique composé d'un sous-dossier (01) relatif à la demande du permis de construire (PC) et d'un sous-dossier (02) relatif à la demande du permis d'aménager (PA) accompagné d'un sous-dossier (03) constitué des consultations réglementaires et avis des services.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique unique, le dossier d'enquête pourra être consulté soit :

- Sous format numérique aux adresses ci-dessous :
 - Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6721/>
 - sous la rubrique suivante : <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>
- Sous format papier aux lieux, jours et heures indiquées ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
ANTENNE INTERCOMMUNALE DE FORMIGNY-LA-BATAILLE Communauté de communes D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM (CDC IOI) (siège de l'enquête) Le Val – Formigny – 14 710 FORMIGNY-LA-BATAILLE Téléphone : 02 31 92 78 70 - Courriel : accueil@isigny-omaha-intercom.fr	Du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00.
Mairie de CRICQUEVILLE-EN-BESSIN 1 le Bourg 14 450 CRICQUEVILLE-EN-BESSIN Téléphone :02 31 21 44 52 – Courriel : commune-cricqueville-bessin@orange.fr	Le jeudi de 8h30 à 17h00.

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique unique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de CRICQUEVILLE-EN-BESSIN ;
- par courrier adressé à l'attention de la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête, afin d'être annexé aux registres ;
- Sur le site internet de la société « PREAMBULES » sous le lien du registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6721/>;
- par mail (courriel) à l'adresse suivante : enquete-publique-6721@registre-dematerialise.fr .

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6721/> et donc visibles par tous.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne-ressource, représentant le maître d'ouvrage, M. Nicolas KELEMEN, susnommé.

Mme Aude BOUET-MANUELLE, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux lieux, jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
ANTENNE INTERCOMMUNALE DE FORMIGNY-LA-BATAILLE Communauté de communes D'ISIGNY-OMAHA INTERCOM	- Lundi 3 novembre 2025 de 9h00-12h00 (ouverture de l'enquête), - Mardi 2 décembre 2025, de 10h00 à 13h00 (clôture de l'enquête).
Mairie de CRICQUEVILLE-EN-BESSIN	jeudi 20 novembre 2025 de 16h00 à 19h00.

Le public pourra consulter, sur demande, à la fin de l'enquête et dès que disponibles, le rapport, les conclusions et avis de la commissaire enquêtrice, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, au siège de l'enquête et à la mairie concernée pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Le rapport, les conclusions et avis de la commissaire enquêteur seront également consultables et téléchargeables gratuitement, sur les sites internet suivants :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6721/>;
- <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/Conclusions-Consultation-du-public>

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le préfet est l'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'octroi ou non des permis d'aménager et permis de construire nécessaires à la réalisation de l'opération projetée au profit de l'ABMC.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE MARDI 2 DÉCEMBRE 2025 À 13h00